

# LE CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS METÉOROLOGIQUES du 20,	
PAR RICHARD ET FILS, Ingénieurs opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 1.	
HEURES: T. 10 h. 10 m.	BAROMÈTRE: 758.5
TEMPÉRATURE: 80 deg.	HAUTEUR: 4.5 m.
PLUIE: 0.1 au-dessus	84 deg. 27 min. Idem.
SOLEIL.	
Lever. 6 h. 36 min.	Couch. 5 h. 52 min.
LUNE.	
Phases. Pleine lune.	Age. 16

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 52, au 2<sup>m</sup>e.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justo, place de la Bourse, n° 3, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et C<sup>e</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 5 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

LYON, 20 février.

Le maréchal de Raguse est de retour à Paris. Il va reprendre ses titres, ses honneurs et ses dignités : à la manière dont les choses marchent, nous ne désespérons pas de voir les pairs de France, exclus après la révolution de 1830, reprendre aussi leurs sièges dans la noble chambre. — Puis-je dire aussi leur réhabilitation dans la noble chambre ? — Pourquoi ne réhabiliterait-on pas M. le maréchal de Raguse ? — Nous ne voulons pas ici faire revivre des haines bien légitimes contre lui, nous ne voulons pas rappeler toutes les pages néfastes de son histoire ; mais le fait de son arrivée à Paris doit nous servir à mettre en relief la générosité et la magnanimité du peuple français ! — Le duc de Raguse va librement parcourir cette cité qu'il a ensanglantée en 1830. Il se trouvera en face des orphelins, des blessés, des combattants de juillet, et ils auront compassion pour le proscrit ; ils ne lui crieront pas : Raguse, rendez-nous nos fils, nos pères, nos époux ! — Ils oublieront ; car le peuple n'aime pas à haïr, les longs ressentiments le fatiguent. — Mais que l'aristocratie des cours est différente ! elle a la mémoire longue, ses rancunes sont sans fin : dites dans les salons des Tuileries qu'il faudrait laisser à Cavaignac, Marrast, Trélat, Lagrange, Baune, etc., la liberté après des jours si longs de souffrance et d'exil, et vous verrez les fronts se rembrunir, on parlera des dangers de la monarchie, et l'on murmurerait : le Bourbon ! — Pour les hommes de l'aristocratie, oubli pour tous les attentats contre la liberté des peuples, faveurs, protection ; mais pour les hommes de la démocratie, exil et prison sans fin, haine implacable. — Bonaparte était aussi de l'école de ceux qui font tout pour les gens de haut lieu, et qui frappent sans pitié dans les rangs des défenseurs de la démocratie : voici ce qui advint en 1814 et 1815. Carnot et les fédérés lui offrirent leur épée pour sauver le sol du pays et se rallièrent ; les grands du faubourg St-Germain conspirèrent et hâtèrent sa chute.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Ce n'est pas en France seulement que les hommes qui ne se résignent pas à vivre au jour le jour, se préoccupent de la nécessité de modifier et de réformer le système électoral. L'Angleterre, ce pays qui prend si fort au sérieux le gouvernement représentatif, songe à perfectionner encore, à élargir des institutions qui, comparées aux nôtres, seraient déjà pour nous un progrès bien autrement important que l'innocente amélioration devant laquelle a reculé le timide novateur, M. Félix Bodin. Une motion présentée à la chambre des communes dans sa dernière séance, avait pour but de modifier les conditions de l'éligibilité, et de supprimer les conditions de propriété imposées aux membres de la chambre des communes. Bien que présentée par un député radical, bien que repoussée par le ministère, cette motion a été vivement appuyée, et elle n'a été, en définitive, rejetée que par une majorité de 29 voix.

« Ce qu'il faut conclure de cette discussion, c'est qu'en Angleterre la réforme parlementaire aura inévitablement et bientôt toutes ses conséquences. Le ministère whig ne traite pas en ennemies toutes les tendances réformatrices. Il ne dit pas au peuple anglais : « Vous avez trop de liberté, n'attendez de nous rien de plus. » Il a compris sa mission autrement et mieux que notre ministère doctrinaire. Entre

**CHAMPMESLÉ.**

La pièce nouvelle du Vaudeville va faire naître de nombreuses biographies de Marie Champmeslé, la Phèdre de Racine. On s'y occupera certainement plus de la femme du théâtre que de la femme de la ville. Le talent de la tragédienne tiendra toute la place ; il n'en restera pas pour l'homme qui, sans aider précisément à cette gloire dramatique, fournit du moins le nom qui la porte. En pareil cas, nous avons pensé que ce serait réparer une injustice que de publier ce que nous écrivions il n'y a pas quatre mois encore. Puisque l'actrice illustre obtient la canonisation de sa mise en scène, pourquoi donc l'acteur obscur qui fut son mari n'aurait-il pas la béatitude plus pacifique du feuilleton ?

2 novembre 1836. — L'église célébrait hier la fête de tous les saints, aujourd'hui elle célèbre celle des trépassés ; les crêpes ont été mis là où il y avait des fleurs ; l'*Alleluia* a cédé sa place au *Requiem*.

Morts célèbres, morts ignorés, dormez en paix dans votre couche dernière ; vous n'êtes pas tout-à-fait oubliés : les vivants consacrent un jour entier à votre mémoire ! Ames en peine, âmes bienheureuses, venez sans crainte vous pencher au chevet de ceux que vous avez laissés sur terre ; vous serez sûrs de lire au fond de leurs cœurs, mères, un regret de vos fils, enfants, une pensée de vos mères !...

Il est cependant une cendre dont le nom effacé, la postérité éteinte, sentira peu de cyprès semés autour d'elle ; cette cendre c'est celle d'un comédien, cette postérité c'est celle d'un écrivain, ce nom c'est celui de Champmeslé.

Charles Chevillet, sieur de Champmeslé, acteur de province, débuta au théâtre du Marais en 1669. Un an après, à l'époque de Pâques, il passa à l'hôtel de Bourgogne, où il remplissait les rôles de rois, entra ensuite dans la troupe de la rue de Guénégaud, et fut conservé lors de la réunion des troupes Françaises, en 1680. Champmeslé joignait à ses talents celui d'auteur dramatique ; il fut le collaborateur de la Fontaine.

Champmeslé vivait paisible et assez retiré ; le succès de ses comédies, les *Grisettes*, la *rue Saint-Denis*, les *Fragmentes de Mo-*

les hommes qui veulent s'immobiliser dans le passé et ceux qui veulent précipiter les progrès que le temps seul amène, il se pose comme un pouvoir de transaction, pour préparer et mûrir des améliorations devenues inévitables, mais qu'il ne faut pas brusquer si l'on veut qu'elles soient durables et fécondes. Aussi lord John Russel a-t-il déclaré avec franchise que la loi dont on demandait la réforme lui paraissait mauvaise ; toutefois il eût désiré qu'on procédât vis-à-vis des vieilles lois du royaume par voie d'amendement et non par voie de suppression. Sur ce point seulement, un dissentiment a éclaté entre les whigs et les radicaux, et si l'auteur de la proposition eût consenti à la modifier dans le sens indiqué par le ministère, la chambre eût certainement donné sa sanction.

» En France, un agit dans un sens tout-à-fait contraire. Il est des réformes dont tout le monde proclame l'utilité, que nul n'oserait combattre en face, et cependant le ministère, qui ne les discute pas, emploie tous ses efforts pour les faire avorter. Il semble que la mission de la politique ministérielle soit d'empêcher le temps de marcher, la vérité de se produire, les idées de suivre leur cours. Où veut-on aller avec ce système d'étouffement ?

» Quand on aura forcé cet honnête M. Félix Bodin à retirer sa proposition de réforme anodine, croit-on avoir commandé à toutes les intelligences cette énervante immobilité qui sied au système ? Notre code électoral en sera-t-il meilleur, moins attaquant, parce qu'une majorité dévouée aura repoussé toute amélioration ? Sera-t-il moins démontré que la portion la plus éclairée, la plus active, la plus influente de la nation, comme aussi la portion la plus nombreuse et la plus laborieuse ne sont pas représentées ? Sera-t-il moins vrai qu'en France avec 33 millions d'individus, nous n'avons pas 180,000 électeurs, tandis que l'Angleterre, avec 20 millions d'âmes, en a 700,000 ?

Nous reproduisons cet article du *Constitutionnel*, comme une preuve évidente du progrès des idées de réforme électorale. — Dans six mois, dans un an, ce sera la question qui agitera le pays ; tous les électeurs indépendants donneront leur vote en demandant aux candidats s'ils sont pour ou contre la réforme électorale. — Le projet de M. Bodin paraît aujourd'hui insuffisant au *Constitutionnel* ; en 1834-35, il l'aurait repoussé comme inopportun, insolite et inutile. — Mais il nous semble que ce n'est pas assez, pour un journal qui tient à faire triompher une mesure grave, de se tenir dans des généralités. Ce n'est pas assez, selon nous, de dire que la portion la plus active, la plus influente de la nation, comme la portion la plus nombreuse, ne sont pas représentées. — Il faudrait indiquer quel est le cens d'éligibilité, quel est le cens électoral qu'on se propose de substituer à celui qui existe.

Voulez-vous le cens à 50 fr., à 100 fr. ? voulez-vous seulement les capacités ? ou bien, est-ce un droit que vous vous proposez d'accorder à tous les citoyens domiciliés ? Si vous voulez l'adjonction des capacités, faites votre liste des capables. — Expliquez-vous nettement et formulez une proposition. — Ce que nous disons au *Constitutionnel* peut très-bien s'adresser à tous les députés de la gauche et du tiers-parti. MM. Barrot, Mauguin, Salverte, aussi bien que MM. Arrière, Passy, ont horreur de sortir des généralités pour arriver à préciser leurs prétentions. — C'est ce qui fait aussi que ces messieurs s'agitent sans agir sur le pays, parlent sans trouver d'échos. — S'ils veulent qu'on prenne leur opposition au sérieux, qu'ils se réunissent trente ou qua-

rière, la *Veuve*, et de sa pastorale, *l'Heure du Berger*, venait égayer de temps en temps sa solitude. D'un autre côté, les nombreuses visites du fabuliste qui composa avec lui *le Florentin*, la *Coupe enchantée*, le *Veau perdu*, et *Je vous prends sans vert*, l'aiderent à supporter la douleur qu'il ressentit de la perte de sa femme, morte le jeudi 15 mai 1698.

Malgré ces distractions, ce funeste événement abattit le courage de Champmeslé, écoussa sa verve, et imprima à ses idées une direction toute religieuse. Aussi n'était-ce plus qu'avec la plus grande circonspection qu'on parlait devant lui gloire théâtrale, prestige de la scène. Au moindre oubli, au plus petit écart, ses yeux devenaient humides, et sa femme lui apparaissait majestueuse, dans ses plus beaux rôles tragiques, auprès de lui, toujours applaudie, encore saluée de bravos ; puis quand il se réveillait de son extase, lorsqu'il retombait dans la réalité, son abandon, son isolement étouffaient son cœur : il ne pleurait pas, il souffrait davantage.

Une fois, on eut l'imprudence de venir lui apprendre qu'on démollissait la maison qu'avait habitée sa mère, marchande de rubans sur le pont au Change. Cette nouvelle suffit pour irriter ses douleurs assoupies. Le souvenir de sa mère, qui ne vivait plus depuis long-temps, ranima celui de sa femme, et ce jour-là Champmeslé aurait voulu mourir : il ne se sentit pas la force de supporter cette double amertume.

La nuit, il eut un songe affreux ; ses tortures le poursuivirent jusque dans son sommeil. Il lui sembla que deux spectres se dressaient devant lui, qu'ils le regardaient attentivement, puis qu'ils lui souriaient et qu'ils lui faisaient signe de la main, en l'appelant et en l'invitant à venir les trouver. Ces deux fantômes étaient, l'un, sa mère ; l'autre, sa femme, Marie de Champmeslé....

A peine fit-il jour que Chevillet se leva en toute hâte. Il était plus pâle et plus malade que de coutume. Résistant aux avis de ceux qui voulaient le retenir, et sans confier son projet à personne, il sortit. L'*Angelus* sonnait aux Cordeliers ; il s'y rendit.

A la porte de l'église, il rencontra un pauvre, lui fit l'aumô-

rante, qu'ils fassent, non pas un compte-rendu, qui d'ailleurs n'était qu'une pièce fort vague, toute de critique, sans base sérieuse, mais un programme d'opposition ; — qu'ils inscrivent en tête de ce programme : — Amnistie pleine et entière ; — réforme électorale, et les conditions de la réforme ; — organisation du droit d'association ; — révision des lois sur la presse. — Puis alors on comprendra ce que l'opposition demande ; on saura qu'elle a un but, un plan de conduite, comment elle exercera le pouvoir, à quelle condition elle l'acceptera.

L'opposition puritaine de son côté aurait aussi une règle de conduite toute tracée ; si elle donnait la majorité dans telle ou telle question, elle saurait que ce n'est pas pour faire triompher quelques ambitions mécontentes. — Jusque-là toute intervention dans les luttes qui ont pour but le renversement du cabinet doctrinaire doivent être sans intérêt pour elle ; elle doit même tendre à conserver au pouvoir les doctrinaires jusqu'au jour des élections.

On nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Vous avez signalé à la population lyonnaise un article d'un journal de Paris, l'*Industriel*, dans lequel la classe ouvrière est certes calomniée : me permettez-vous de revenir sur les étranges allégations qu'il contient ? car, appartenant à la fabrique, par des rapports assez multipliés, je puis connaître aussi bien que tout autre la vérité sur ce sujet.

Ainsi que vous l'avez dit, il est certain que la classe ouvrière a changé parmi nous ses anciennes mœurs ; il n'y a plus à Lyon de *canuts*, mais des ouvriers en soie ; et à part de rares exceptions, comme il est impossible que cela n'arrive pas dans une grande ville, on peut avancer hautement que notre population est maintenant la plus morale, peut-être, qu'il y ait dans aucun centre manufacturier d'Europe.

Les métiers de la fabrique lyonnaise se divisent en métiers de façonnés, qui n'entrent tout au plus que pour un quart dans le nombre, et en métiers d'anis, qui forment plus des trois quarts.

Or, ceux-ci n'ont à aucune époque, même lorsque la demande est la plus active, que des gains excessivement limités, puisque la concurrence de la Suisse, de l'Angleterre, de la Prusse, etc., contraint les fabricants à payer les façons à très-bas prix. Les bénéfices des métiers de façonnés sont plus importants ; mais les frais de montage en absorbent la majeure partie, et les chômages sont plus multipliés pour eux.

Mais soit dans un genre, soit dans l'autre, il est faux que les ouvriers aient refusé de l'ouvrage et surtout de l'ouvrage qui eût pu produire encore deux francs par jour.

Cette allégation est fautive, 1<sup>o</sup> parce que le prix élevé des soies et la chance d'une panique font qu'un fabricant, lors même qu'il obtiendrait 50 et même 60 p. 0/0 de rabais sur la façon, avec l'ignorance totale où l'on est du moment où finira la crise, serait un fou de mettre de la marchandise en magasin ; le peu qu'il en fait fabriquer actuellement n'est qu'à son corps défendant, et pour ne pas perdre toute sa clientèle d'ouvriers.

Veillez noter en passant que j'exprime un fait : quant à moi, je désirerais que tous les fabricants réunis consentissent à courir une chance, pour procurer momentanément des ressources à la population.

ne, et le pria de le conduire vers le sacristain, en ajoutant qu'il avait à lui parler. Le mendiant l'introduisit dans la chapelle, que l'on parait des ornements sacrés, en attendant les fidèles. Après quoi, le pauvre, qui avait si bien commencé sa journée, se retira derrière un bénitier pour en adresser ses actions de grâces à Dieu. Pendant ce temps, Champmeslé parlait à voix basse au sacristain :

— Mon père, j'ai besoin de vos prières, et je viens vers vous vous demander deux messes pour deux âmes bien-aimées.... ; car je sais que dans la maison du Seigneur il y a des consolations pour tous.

— Votre volonté sera faite, répondit le prêtre avec une humilité toute chrétienne.

— Allez donc, mon père ; je veux assister aux deux messes.

Tant que durèrent les saints offices, Champmeslé demeura immobile, recueilli, pensant à sa femme et à sa mère. Lorsque cette cérémonie touchante, qui avait lieu au point du jour, en présence de l'Éternel, et entre deux hommes, fut terminée, le prêtre s'inclina pour se retirer, et le comédien se leva pour le suivre.

— Soyez béni ! lui dit Champmeslé ; vous avez adouci mes maux ; vous venez de prier pour le repos de ma femme et de ma mère dans l'éternité !... En même temps, il glissa dans la main du saint homme l'honoraire de ses deux messes, qui était alors de dix sous. Champmeslé ayant donné une pièce de trente sous, le religieux lui avoua qu'il ne pouvait lui rendre les dix sous restants.

— En ce cas, lui répondit l'acteur, faites dire sur-le-champ une troisième messe des morts.... elle sera pour moi.

Aussitôt Champmeslé s'agenouilla. La messe fut dite à son intention, et comme, tout étant terminé, il ne faisait aucun mouvement, on s'approcha de lui : il était mort....

Le Noble, en parlant des vers de Champmeslé, a écrit :

Tu les as mesurés sans doute à l'aune antique  
Dont jadis ton papa mesurait ses rubans.

L'allégation est fautive, 2<sup>e</sup> parce que je mets au défi le premier venu de prouver que de l'ouvrage ait été rasé. Celui qui voudrait occuper 20,000 mètres, non pas à 2 fr., mais à 1 fr. 50 c. par jour, n'aurait qu'à l'annoncer, et sans sortir de chez lui, avant la fin de la semaine, il aurait tout le monde nécessaire.

Mais supposons que les assertions de l'Industriel soient fondées, et qu'à certaines époques nos ouvriers aient été dissipateurs: ne serait-il pas encore odieux de rejeter sur eux les causes de la crise et de leur adresser des reproches lorsqu'il est avéré que depuis la fin de septembre, c'est-à-dire depuis bientôt cinq mois, tout ouvrage a cessé à Lyon?

Et lorsque l'ouvrage renaîtra, les ouvriers n'auront-ils pas un arriéré de dettes à combler avant de pouvoir commencer à économiser? Si dix mois après le travail cesse de nouveau, l'Industriel, sans doute, répètera que les ouvriers dépensent tout.

Agréer, etc.

Deux bals ont eu lieu le 11 et le 18 février chez M. Duchamp, au café du Grand-Orient; deux collectes au profit des ouvriers sans travail y ont été faites.

La première a produit	37 fr. 50 c.
La seconde	40
Total: soixante et dix-sept francs cinquante centimes, et	77 fr. 50 c.

qui ont été versés dans nos bureaux.

Il a été versé chez M. le trésorier de la ville par la 1<sup>re</sup> Société de St-Just, une somme de 50 fr. 50 c. dont 24 pris sur sa caisse et 29 fr. 50 c. provenant des quêtes faites dans ses bals.

Paris, 18 février 1837.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Le *Moniteur* dément la nouvelle d'une dépêche télégraphique qui aurait été envoyée à Toulon, dans le but d'arrêter les préparatifs de l'expédition de Constantine. Nous désirons que ce démenti ait plus de valeur que la plupart de ceux que le gouvernement a donnés depuis quelques années. Il y va de l'honneur du pays, et il est déjà bien fâcheux pour le pouvoir qu'on ait pu le croire capable d'avoir donné ce contre-ordre. A Toulon, l'opinion publique avait accepté cette nouvelle comme vraie, et l'on peut croire que cette ville avait pour cela ses raisons.

Le discours de la couronne avait, à la vérité, promis cette expédition; mais que sont les promesses des discours de la couronne? Le ministère n'a-t-il pas fait dire à la royauté, à la fin de 1831: « La nationalité polonaise ne périra pas! » Où donc est la nationalité polonaise?

— On n'a pu encore connaître positivement la cause de la destitution de M. Voirol. Un journal annonce que cette destitution aurait été motivée par la mollesse du général dans l'affaire de Strasbourg. Nous ne savons si ce fonctionnaire est coupable de cette mollesse, mais nous l'avons vu et entendu déposer à la cour d'assises, et nous pouvons affirmer que ses gestes et ses paroles témoignaient de la plus vive affection pour l'ordre de choses existant.

— Le maréchal Clauzel travaille assidûment à son précis historique de son administration en Afrique. Ce document important sera imprimé et distribué avec profusion à la chambre, dans Paris, en Afrique et en France. On assure que la partie de la correspondance ministérielle qu'il y joindra sera de nature à fixer l'opinion sur la sincérité de tous les ministres sur la question d'Afrique.

Le maréchal Gérard est le seul qui lui ait écrit, « qu'il préférerait perdre la main que d'avoir à se reprocher l'abandon de la colonie. »

La réunion des honorables députés à qui le maréchal a soumis ses documents, a paru trouver dans cette communication les éléments d'une nouvelle accusation contre le cabinet. On croit que la semaine prochaine, la presse pourra profiter de la publication qu'élabore le maréchal Clauzel sur les affaires d'Afrique.

— On désigne le général Reille, comme le commandant en chef, sous les ordres de S. A. R. le duc d'Orléans,

Cette plaisanterie est une mauvaise action. Quelques auteurs ont prétendu qu'il mourut en sortant du cabaret; c'est une calomnie.

BURAT DE GURGY.

(Revue des Théâtres.)

DU LOTO,

CONSIDÉRÉ SOUS SON POINT DE VUE PHILOSOPHIQUE ET MORAL.

Le loto, dans sa pureté primitive, tel qu'il a été créé et mis au monde, m'a toujours paru propre à donner une idée satisfaisante des plaisirs purs et tranquilles de nos respectables aïeux. Je crois même qu'ils doivent à cette bienheureuse découverte la conservation des mœurs douces et paisibles que nous leur envions chaque jour.

Une sage expérience de plusieurs automnes passés à P...., joli bourg du Forez, me confirme dans cette opinion. J'attribue à l'exercice modéré du passe-temps favori de nos ancêtres les habitudes patriarcales qu'on retrouve encore parmi ses habitants; et je vous engage fort, si, malgré le proverbe, vous êtes un peu prophète dans votre pays, à fonder une société pour l'établissement du loto. Vous verrez aussitôt les têtes se calmer, les imaginations se refroidir, les passions mauvaises disparaître instantanément et faire place à la paix que je vous souhaite en ce monde, en attendant que vous la puissiez trouver en l'autre.

Un historique fidèle et fort abrégé va dissiper tous vos doutes et vous ranger, j'en suis certain, dans la confrérie des Lotophiles, dont j'aurai bientôt l'honneur de vous entretenir.

La préparation du loto se divise en trois parties: 1<sup>o</sup> entrée, saluts et questions d'usage; 2<sup>o</sup> introduction dans la chambre des cérémonies et choix (si choix il peut y avoir) d'une place à la table garnie des fidèles; 3<sup>o</sup> distribution des cartons.

Pendant cette distribution solennelle, faite par la maîtresse du logis avec une dignité majestueuse, le physionomiste le moins exercé peut lire dans les yeux de la châtelaine les compliments et les recommandations qu'elle n'ose faire publiquement à chacun.

A cette vieille maman dont l'assiduité religieuse promet une longue station, c'est un gracieux remerciement, reconnaissable au clignotement cadencé des yeux et à l'extension instantanée de

de l'expédition de Constantine. Le ministère affecte de vouloir accréditer ses vues belliqueuses en Afrique; mais toutes ces menées finiront avec la discussion qui appellera le maréchal Clauzel à la tribune. Ce qui est certain, c'est que les ordres pour détruire le camp de la Tafna sont partis et seront exécutés quand la chambre aura à discuter sur l'Afrique.

— Toutes les lettres arrivées ce matin de Bone, annoncent le désastre de l'explosion de la poudrière. Le 17<sup>e</sup> régiment et le bataillon d'Afrique ont le plus souffert. Les blessés sont dans un état très-grave. Tout le matériel est perdu.

— Le télégraphe a *bien mal servi* le gouvernement: les dépêches qu'il a publiées hier soir, sont arrivées ce matin par le courrier ordinaire.

— M. le maréchal duc de Raguse est, dit-on, de retour à Paris; il va reprendre son titre, ses honneurs et dignités.

— M. Péru de la Croix, le général colombien qui s'est brûlé la cervelle dans un hôtel garni de la rue de Beaune, a légué au rédacteur du journal *le Siècle* ses mémoires sur les guerres de l'indépendance de l'Amérique du sud auxquelles il a participé. Ils seront publiés incessamment.

— On nous assure que les préfets de l'Empire, dont les dévouements ont fait merveille jusqu'à ce jour pour l'ordre de choses, ont cessé d'administrer: l'affaire de Strasbourg sera pour cette classe de fonctionnaires ce qu'elle promet d'être pour les notabilités militaires et les officiers et sous-officiers des garnisons. L'impérialisme est une nouvelle calamité qu'il faut traiter par la destitution et l'épuration. On prétend que le baron Méchin est aussi compromis que le préfet de la Seine-Inférieure et tant d'autres, que vingt généraux et leurs fils qui ont eu la fantaisie l'été dernier d'aller faire une promenade aux eaux de Baden, où le prince échangea t avec tous ses nouveaux amis les meilleurs souhaits pour l'avenir du pays. Il faut bien encore savoir que, pour ces épurations militaires et administratives, le ministère doctrinaire avait ses rancunes anciennes envers la foule des fonctionnaires qui, à l'avènement du ministère des 3 jours et du 22 février, se mirent à leur aise sur son compte.

Parmi les destituables de juillet, on cite MM. Gauja, Barthélemy, Lorois, Larrégu, St-Aignan, Leroi et autres, qui nous paraissent, à leurs œuvres, très-dévoués au système, mais qui ont le tort d'avoir des députés qui, désespérant de leur réélection, veulent endormir leur conscience législative dans les sièges préfectoraux.

Faits Divers.

M. le maréchal-de-camp baron Delaporte, vient d'être nommé au commandement du département des Bouches-du-Rhône, en remplacement de M. le général Garavaque, décédé.

— M. le duc de Montebello, ambassadeur de France en Suisse, a quitté Strasbourg le 14, se rendant à Berne.

— Un courrier extraordinaire est arrivé de St-Petersbourg au ministère des affaires étrangères.

— Le chargé d'affaires de France a transmis à M. le ministre des affaires étrangères les détails suivants sur l'incendie qui a détruit le palais du roi de Naples. Il paraît que le feu, dont on s'était momentanément rendu maître, a repris plus d'activité, et au départ de la dépêche les appartements de la reine-mère et ceux du comte de Syracuse étaient entièrement consumés. Le roi Ferdinand et le comte de Syracuse n'ont pas quitté le théâtre de l'incendie.

La reine et les autres membres de la famille royale se sont réfugiés chez le prince de Salerne.

Deux ou trois pompiers ont été tués dans cette triste occasion, et plusieurs hommes de service ont été grièvement blessés.

— Un des vétérans de l'ancienne armée, M. le maréchal-de-camp Estève, est mort mardi dernier à Paris.

— M. Voysin de Gartempe, conseiller à la cour de cassation, vient de mourir.

la bouche; à cette veuve dont la vivacité naturelle n'est pas anéantie par la perspective d'une soirée aussi paisiblement passée, un regard suppliant demande moins de promptitude dans le tirage des numéros; enfin, un sourire moitié sérieux moitié grondeur vient clouer sur deux tristes cartons ce malheureux jeune homme qui soupire tout bas pour sa liberté.

Les préliminaires terminés, la première partie commence. Elle est habituellement un peu orageuse; les conversations s'achèvent, les chaises se rapprochent, les plaintes, les réclamations occasionnées par le bruit des causeurs, ou plutôt des causeuses, nécessitent l'intervention de la doyenne qui finit par triompher et obtenir silence complet.

Alors, la vie animale est suspendue. Les yeux fixés sur les cartons s'y cramponnent, l'énormité du plaisir échauffe les visages et refroidit les pieds: l'assemblée n'est plus de ce monde. Néanmoins les parties se succèdent avec rapidité; les numéros ont seuls le droit de se faire entendre, et le calme serait parfait, si la voix joyeusement sonore des gagnants, mêlée aux sourds gémissements de ceux qui succombent, ne venait l'interrompre.

Notez bien que la victoire se manifeste de différentes manières, suivant l'âge et la qualité des personnes. Ainsi une jeune demoiselle se contente habituellement de la formule *j'ai gagné*, ou bien encore d'un *merci, madame*, prononcé aussi harmonieusement que possible: tandis qu'une maman, dont les cartons sont *mauvais* (expression technique), a moins de poésie dans le langage et dit avec volubilité, en haussant le diapason de sa voix naturellement fort claire: *C'est pour moi*. Il n'est même pas rare d'entendre un naturel de l'endroit, surtout s'il n'est qu'à son dix-huitième printemps, s'écrier avec une expression goguenarde et railleuse: *Assez*.

Je n'ai garde d'oublier les jeux de mots dont le loustic du pays égaye les assistants. Ils se réduisent à quatre ou cinq, immensément pleins d'esprit, comme vous pouvez en juger par l'échantillon suivant: 22 ou les deux canards. Ces à-propos délicieux, toujours bien accueillis, sont pour les pères une excellente occasion d'apprécier la facilité naturelle de leurs héritiers, et possèdent en outre l'avantage incalculable d'apprendre aux étran-

— Les doctrinaires ont peu de confiance dans la durée de leur pouvoir, aussi cherchent-ils tous à se donner des places inamovibles. Les places vacantes à la cour de cassation, le point de mire de tous les magistrats députés ministères.

— On faisait circuler au Palais-de-Justice le bruit de la nomination de M. E. Lami, vice-président du tribunal de première instance, aux fonctions de conseiller à la cour royale.

— M. Jules Janin vient, dit-on, d'acheter à St-Etienne sa ville natale, une propriété, à l'effet d'acquiescer le droit d'éligibilité; on croit qu'il se présentera aux élections générales.

— *L'Echo du Peuple*, après avoir été imprimé à Poitiers, a été contraint d'avoir recours aux presses d'un imprimeur de Niort. Quand celui-ci a imprimé tous les exemplaires d'un numéro de *L'Echo du Peuple*, il les fait emballer et adresser par la voie des messageries au géant du journa à Poitiers, qui les fait distribuer dans la ville par des porteurs attachés à son administration, et au dehors par l'entremise de la poste. Nous avons déjà parlé à nos lecteurs des poursuites dirigées par le ministère public, qui a dans le transport de ces numéros imprimés, effectué à Niort à Poitiers par les messageries, une contravention aux lois de la poste. Nous avons dit que la cour royale de Poitiers avait infirmé le jugement qui avait prononcé la condamnation correctionnelle contre le directeur des messageries.

Le ministère public s'est pourvu en cassation contre ce arrêt, pour violation de l'arrêté du 25 prairial an ix. Me Lisset, défenseur des messageries, a combattu ce pourvoi mais la cour, sur les conclusions de M. l'avocat-général Hébert, et après avoir délibéré en la chambre du conseil, a cassé l'arrêt de la cour royale de Poitiers. Les motifs de l'arrêt de cassation portent en substance que les lois et règlements sur la poste contiennent une prohibition générale à tout entrepreneur de messageries et à tout voiturier de s'immiscer dans le transport de toutes lettres ou journaux en ballots, ou autrement; qu'au surplus, c'est à Niort que s'imprime *L'Echo du Peuple*, que c'est au parquet du procureur du roi qu'est déposé l'exemplaire signé du géant que par conséquent c'est à Niort que le journal est publié et que dès ce moment son transport ne peut avoir lieu que par l'intermédiaire de la poste.

— Voici, d'après des personnes nécessairement bien informées où en sont les affaires d'Alger, les mesures prises et celles qu'on veut prendre.

Le général Denis Daurémont n'est nommé que pour un peu de temps; un autre choix, encore plus significatif, a déjà arrêté. Ce provisoire n'aura pas moins l'effet qu'il en attendre; l'armée d'Afrique sait parfaitement à qu'elle s'en tenir sur le compte de M. Denis Daurémont, et, toutes manières, c'est une ère de démoralisation pour les troupes comme pour les colons que l'on va voir commencer.

Les contre-ordres ont été expédiés, non-seulement à Toulon, mais directement à Bone, à Alger et à Oran, et de cesser toutes les dispositions commencées pour le départ des troupes qui devaient faire partie de l'expédition de Constantine, et celles qui avaient pour objet de compléter toutes les garnisons. Ainsi, dans l'état actuel des choses non-seulement on ne veut point prendre l'offensive contre l'ennemi, mais on laisse l'armée d'Afrique dans l'impossibilité même de garder une défensive honorable.

Les prétendues négociations avec le bay de Constantine sont une invention, et d'ailleurs ce chef a toujours montré l'intention, depuis le mois de novembre, de se défendre contre les nouvelles attaques auxquelles il s'attendait; ne lui persuaderait jamais que la France voulût traiter avec lui. Quant à Abd-el-Kader, il est certain qu'il ne conclura aucun arrangement dès qu'il apprendra la décision ministérielle.

Au surplus, il y a toujours eu des arrière-pensées de toutes les opérations du ministère à Alger, et la clé de toutes les fautes, de toutes les contradictions apparentes, c'est qu'on ne veut pas de la colonie et qu'on n'a jamais perdu de vue le projet de l'abandonner.

gers tout ce qu'il y a de défectueux dans leur propre éducation. Ainsi je me souviens qu'en 18... lors de mes débuts dans le jeu du loto, ma voisine, femme jolie et pleine d'esprit, que je regardais trop souvent pour gagner; ma voisine, dis-je, au jeu le no 22, l'annonça d'un air malicieux, en m'apostrophant ainsi: « Vous avez les deux canards, M. Frédéric? »

— Lesquels, madame? répondis-je naïvement.

Là-dessus hilarité prolongée à mes dépens, et qui n'a pas contribué à refroidir mon enthousiasme pour le loto. Aujourd'hui le loto est passé de mode; la démoralisation tué. Le silence religieusement observé dans le principe a fait vanter les conversations des joueurs: j'ai même ouï dire par médisants que le langage muet des pieds a été plusieurs fois employé et que... Oh! mais je n'y crois pas.

Dès lors l'emploi de tireur est devenu une corvée imposée aux poitrines délicates et aux voix naturellement faibles; fallu confier cette charge importante à des basses fortes brées, ou bien à certains faussets criards, qui, grâce à leur gaité, ont pris tout aussitôt une conversation fine et amusante comme une addition.

De là, les démissions et puis les défections causées par la lassitude, suite inévitable de la trop grande attention qu'on a à prêter au jeu, sous peine d'être au loto sans être à la conversation, ou, ce qui est plus terrible, d'être à la conversation sans jouer au loto. Aussi l'usage du loto n'est-il plus conservé que par tradition dans les réunions des anciens se rappelant les beaux jours de leur vie passée et les innocents plaisirs de l'enfance. Parfois un arrière-petit-fils, pour plaire à sa grand-mère, se résigne à faire une partie. Il arrive encore dans certains cas qu'un acte d'adoration est offert à l'idole tombée par deux fois trois sectaires infirmes; mais ces miracles sont rares, et l'effacement du loto sera une preuve nouvelle de l'insignifiance des choses humaines.

Pour ma part, j'en suis sincèrement fâché, car après avoir été à la ligne, je ne connais pas d'amusement plus spirituellement récréatif que le jeu de loto.





M. le baron Feutrier fait le rapport du projet de loi sur les sources d'eaux minérales et conclut à l'adoption avec ses amendements.

M. le comte Roy, rapporteur au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les arrêts de la cour de cassation, donne lecture à la chambre de ce rapport, et conclut à l'adoption du projet de loi sans amendement.

M. le président : L'ordre du jour appelle le rapport des pétitions ; mais avant d'y procéder, je propose de renvoyer à mardi la discussion des deux projets dont lecture vient d'être faite à la chambre. — Adopté.

M. de Germiny, rapporteur de pétitions, a la parole. Vingt-quatre réfugiés polonais de 5<sup>e</sup> classe sollicitent le maintien des secours qui leur étaient accordés à raison de 75 cent. par jour et qui viennent d'être réduits à 60 cent. La commission conclut au renvoi au ministre de l'intérieur.

Un membre, M. de Turgot, demande l'ordre du jour. La chambre consultée prononce le renvoi au ministre de l'intérieur.

MM. Ducos et Savène, délégués des principales maisons de commerce de Toulouse, adressent un long mémoire où ils exposent leurs vues et leurs vœux relativement à une révision du code de commerce, principalement en ce qui touche la répression des faillites. — Renvoi à la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les faillites.

Le sieur Méret sollicite l'intervention de la chambre pour obtenir une indemnité comme propriétaire d'une maison et de clôtures qui ont été écrasées par l'éboulement d'une chaussée faisant partie de la route stratégique de Saumur à La Rochelle. — Renvoi au ministre de l'intérieur.

Plusieurs autres pétitions sans intérêt passent à l'ordre du jour.

M. le président : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et renvoyée à mardi.

**PROJET DE LOI SUR L'ORGANISATION ET LES FORMES DE PROCÉDER DE LA COUR DES PAIRS.**

(Présenté à la chambre des pairs dans la séance du 25 janvier.)

**TITRE PREMIER. — De l'organisation de la chambre des pairs.**

ART. 1<sup>er</sup>. La chambre des pairs, pour exercer ses fonctions judiciaires, est constituée en cour de justice, et prend le nom de cour des pairs.

ART. 2. La cour des pairs est convoquée par ordonnance du roi, contre-signée du garde-des-sceaux, ministre de la justice.

ART. 3. Lorsque la cour des pairs est convoquée, tous les pairs ayant voix délibérative sont tenus de s'y rendre au jour fixé, à moins qu'ils n'aient à présenter des motifs d'excuse, qui seront appréciés par la cour, en chambre du conseil.

Cependant les pairs nommés postérieurement au fait soumis au jugement de la cour ne peuvent en connaître.

ART. 4. Les fonctions du ministère public sont remplies par un procureur-général spécialement désigné par le roi.

Le roi désigne également, s'il y a lieu, pour assister le procureur-général dans l'exercice de ses fonctions, un ou plusieurs avocats-général choisis parmi les membres des cours et tribunaux du royaume.

ART. 5. Le garde des registres de la chambre et le garde des registres adjoint remplissent les fonctions de greffier en chef et de greffier en chef adjoint près la cour des pairs.

Le président peut les faire assister par un ou plusieurs commis assermentés.

Les huissiers de la chambre remplissent les fonctions d'huissiers près la cour des pairs. (La suite au prochain numéro.)

**ANNONCES JUDICIAIRES.**

Etude de M<sup>e</sup> L. MOUTON, avoué licencié, rue de Célestins, n<sup>o</sup> 16.

**VENTE JUDICIAIRE**

**D'UN JOLI DOMAINE,**

Situé au lieu du Vernay, commune de Caluire, département du Rhône,

ET DE DIVERS OBJETS MOBILIERS, USTENSILES ARAOIRES ET DE JARDINAGE.

L'adjudication définitive aura lieu le samedi vingt-cinq février mil huit cent trente-sept.

On peut s'adresser, pour avoir tous renseignements, à M<sup>e</sup> Nepple, notaire à Lyon, rue Clermont; et à M<sup>e</sup> L. Mouton, avoué, poursuivant la vente. (1888)

**(2092) POUR CAUSE D'INTERDICTION.**

**VENTE D'UN MOBILIER,**

Rue du Plat, n<sup>o</sup> 15, au rez-de-chaussée.

Le jeudi vingt-trois février mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, il sera procédé, dans le domicile sus-indiqué, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères d'un mobilier, lequel se compose de bureau à cylindre en acajou, bois de lit, commodes, tables, garde-robe en bois de noyer, chaises bois et paille, matelas, oreillers, traversins, couvertures, linge de lit, de table et de corps, un équipement complet de garde nationale à cheval, etc. etc. ;

Pendule, glaces, flambeaux et vases en porcelaine.

ARGENTERIE. — Première publication.

Le samedi onze mars mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, il sera procédé, au bureau de MM. les commissaires-priseurs, place du Port-du-Temple, n<sup>o</sup> 42, au 1<sup>er</sup>, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères et au comptant de divers objets d'or et d'argent, lesquels se composent de dix-huit cuillers, dix-huit fourchettes, une poche à bouillon, six cuillers à café, le tout en argent et du poids de 6,220 grammes ;

Un crochet de montre, un sautoir, une paire boucle d'oreilles, une boucle de ceinture, le tout en or et du poids de 51 grammes; deux paires boucles d'oreilles en or, pierre et émaille; deux épingles or, pierre et cheveux; une bague or à diamant, un médaillon or et verre, une montre de cou, sa boîte, son cadran en or.

Ladite vente sera faite à la requête des tuteur et subrogé-tuteur de la mineure Curty, interdite.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications.

1 fr. 50 c. la Botte de 100 pois.

**POIS FRIGERIO.**

Pois de Garou, composés pour Caulères, par F.-A. FRIGERIO, pharmacien en chef de la Maternité; approuvés par Rapports de l'Académie royale de Médecine.

Ces pois, inertes, moyens ou calmants, actifs, s'emploient sans causer la moindre douleur et avec un immense avantage sur tous les pois en usage jusqu'à ce jour. A Lyon, à la pharmacie des dépôts des Célestins. (1971)

(2094) Jeudi vingt-trois février mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place Lévis, à Lyon, à la vente des meubles et effets saisis à la requête du sieur Maillet, rentier, demeurant à Lyon, rue Tramassac, n<sup>o</sup> 50, au préjudice de la dame veuve Dubois, accoucheuse, demeurant à Lyon, rue de la Barre, n<sup>o</sup> 16.

Les objets à vendre consistent en tables, chaises, fauteuils, canapés, commode, glaces, rideaux, tableaux, gravures, bois de lits, draps, matelas, couvertures, batterie de cuisine, et autres objets.

La vente sera faite au comptant. F. BARANGE.

**ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.**

(1900) A VENDRE ensemble ou séparément. — Deux petites maisons avec jardins, situées à Lyon, montée des Epis. — Prix des deux : 20,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> Henry, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n<sup>o</sup> 7.

**ANNONCES DIVERSES**

(1984) A VENDRE pour cessation de commerce. — Un fonds de café bien achalandé et situé dans un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser au bureau du journal.

(2091) A VENDRE de suite pour cause de départ. — Trois pièces avec cave, à l'entrée du passage de l'Argue, donnant sur la place de la Préfecture. — Le mobilier est également à vendre. S'adresser, passage de l'Argue, escalier A, au premier.

(2095) A VENDRE. — Deux éprouvettes pour le titre des soies ouvrées. S'adresser à M. Jumelin, miroitier, rue St-Dominique, n<sup>o</sup> 12.

(2094) CHANGEMENT DE DOMICILE. Adolphe JUMELIN fils, marchand miroitier, fabricant de dorures sur bois, ci-devant quai de Retz, n<sup>o</sup> 40, vis-à-vis les bains du Rhône, a l'honneur de faire part qu'il vient de succéder à son père. Ses magasins et ateliers sont actuellement rue St-Dominique, n<sup>o</sup> 12, près le passage des Célestins.

(2096) On désire acheter une étude de notaire, dans un poste agréable et avantageux. S'adresser à M. Roybet, ancien notaire, à Lagnieu (Ain).

(2039) De jolies mousseline laine en première qualité, et des plus beaux dessins, qui se vendent ordinairement 4 fr. ne se vendent plus que 48 sous; des étoffes soie et coton pour robes à 1 fr. 25 c.; des satins laine en première qualité qui valent ordinairement 8 fr., ne se vendent que 5 fr., au magasin de soieries, rue Clermont, n<sup>o</sup> 24.

**(2063) ÉTABLISSEMENT VÉTÉRINAIRE ET PENSION DE CHEVAUX.**

M. Robert, vétérinaire aux Brotteaux, place Louis XVI, maison St-Olive, prévient MM. les propriétaires et voyageurs qu'il vient d'établir des écuries très-propres et bien saines, destinées à y loger les chevaux en pension.

**NOUVELLES LAMPES BREVETÉES,**

A jet continu, d'un mécanisme très-simple, sans rouage ni soupape, et dans les mêmes formes que les Lampes Carcel, donnant la même lumière. Cette Lampe est de toutes les inventions qui ont été faites jusqu'à ce jour la meilleure et la plus facile à en faire le service. Elle est vendue avec toutes garanties chez CARLE, lampiste, rue Grenette, n<sup>o</sup> 47, à Lyon. (2078)

**ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.**

Produits d'économie domestique brevetés.

**EAU DE COLOGNE A LA VIOLETTE.**

Qualité supérieure et très-économique. Ne se vend qu'en litre contenant 9 rouleaux, 6 f.; et demi-litre, 3 f. — Dépôt à LYON, Bonnet, parfumeur et quincaillier, place Bellecour; Allongue, parfumeur, rue Puits-Gaillot; à TARARE, Chaudet, confiseur, rue Percherie; à VILLEFRANCHE, Croule, épicière; à VIENNE, Gros, confiseur. (1729)

SIROP DE LA MECQUE de la pharmacie Vivienne, à Paris. — Dans la saison des rhumes et des catarrhes, indiquer ce sirop dont les merveilleuses propriétés sont si efficaces pour combattre ces maladies et guérir toute espèce d'affections de poitrine, lors même que tous les autres moyens ont été sans efficacité, c'est rendre un véritable service aux malades ainsi qu'aux médecins qui les soignent. Prix : 4 fr.

DRAGÉES ÉGYPTIENNES du docteur Delarue. — Elles sont souveraines contre les glaires et la bile; elles purgent doucement sans irriter, chassent les vents, détruisent la constipation, fortifient l'estomac sans l'irriter, préviennent l'apoplexie, etc. Bien supérieures aux pilules dites stomachiques et autres, elles sont aujourd'hui présentées de préférence par les meilleurs médecins. Prix : 3 f. la demi-boîte, et 5 f. la grande.

ESSENCE CARYOPHILE de la pharmacie Vivienne. — La médecine moderne avait besoin d'un dépuratif plus puissant que la salsepareille et les différentes préparations si souvent sans efficacité contre les maladies secrètes, les dartres, les humeurs, l'acrimonie du sang, les boutons au visage, etc. Ce dépuratif a été trouvé dans les caryophiles dont l'essence est le moyen par excellence et reconnu tel par les plus savants docteurs pour guérir promptement et sûrement les différentes maladies. Prix : 5 f. le flacon. — Le dépôt des trois spécialités est à Lyon chez Borelly, pharmacien, place de la Préfecture, 13.

On délivre en même temps une instruction détaillée pour chacune. (2032)

**SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SÉNÉ,**

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT, POUR LES MALADIES SECRÈTES,

Préparé par PERENIN, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grande ou Pais-Petit, n<sup>o</sup> 23, à Lyon.

Les guérisons opérées chaque jour par ce pissant dépuratif sont un garant à la confiance publique.

Un nombre considérable de personnes affectées de maladies vénériennes les plus graves et les plus opiniâtres, telles qu'écoulements, rétrécissements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, ont été ramenées à son usage à la santé la plus parfaite; il en a été de même de celles atteintes de gales rentrées ou répercutées, démangeaisons de la peau, éruptions affections dartreuses, scorbutiques et scrofuleuses, etc. etc. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que la plupart d'entr'elles avaient essayé divers traitements infructueux.

Ce Sirop, préparé avec tous les soins que son importance exige, est de goût très-agréable et d'un emploi facile; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 francs le 1/4 de pinte.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat par la poste.) (209)

**ROB DE SAPONAIRE COMPOSÉ,**  
DU DOCTEUR TRABUC,  
Préparé par ROCHEBRUN, pharmacien.  
Rue Paradis, 14, à Marseille.

Les nombreuses guérisons réellement extraordinaires que l'on obtient chaque jour par l'emploi du véritable Rob de Saponaire (même sur des malades abandonnés depuis longtemps comme incurables) dans les dartres de toute espèce, les maladies secrètes, les gales répercutées, les fleurs blanches et généralement toutes les maladies qui dépendent d'un vice quelconque, ou d'une acreté du sang, doivent faire considérer cette précieuse préparation comme un véritable conquête de la médecine.

Prix du flacon : 8 francs.

Le dépôt à Lyon, chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux; à Valence, M. Riboulet; à Grenoble, M. Boutelle.

(Consultations gratuites par correspondance.) (1248)

MESSAGERIES ROYALE D'ITALIE DE BONAFOUS FRÈRES  
**NOUVELLES DILIGENCES POUR TURIN.**

Ne transportant que les Voyageurs et leurs Bagages.

Ce service, en activité depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1835, avec l'assistance de S. M. le roi de Sardaigne, fait le trajet de Lyon à Turin avec la même célérité que celui des dépêches et à des prix inférieurs.

On ne change point de voiture ni de conducteur en route. On ne séjourne aux douanes que très-peu de temps pour la visite des bagages.

Bureau à Lyon, rue Neuve.

Les départs ont lieu à 8 heures du soir. (2074)

PAR BREVET D'INVENTION.  
**CAPSULES GÉLATINEUSES DE BAUM COPAHU,**

Sans odeur, ni saveur, ni arrière-goût, d'un emploi facile et d'une efficacité assurée pour le traitement des MALADIES SECRÈTES.

Dépôt chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n<sup>o</sup> 13. (1844)

GYMNASSE LYONNAIS. — Mardi 21 février 1837. — LE GAZON DE VAUDÉV.; LES DEUX MANIÈRES, vaud.; LE PENSIONNAT DE MONTREVAUD. — Six heures.

**Bourse de Paris du 18 février 1836.**

L'arrivée en hausse des fonds anglais a, pendant quelques moments, ranimé le marché. Le 3 p. 0/0, ouvert à 79 70, n'a pu, malgré les efforts de la coulisse, se maintenir à ce cours, et l'on est tombé à 78 1/2 offert.

Sur un faux bruit de nouvelles favorables des frontières, l'actif est parvenu à monter à 28 1/2; mais lorsque l'erreur a été reconnue, on a rebattu à 28.

Cinq pour cent . . . . .	109 70	109 75	109 55	108 70
— fin courant . . . . .	109 75	109 80	109 70	108 70
Quatre pour cent . . . . .	101			
Trois pour cent . . . . .	79 55	79 60	79 55	79 60
— fin courant . . . . .	79 65	79 70	79 65	79 70
Rentes de Naples . . . . .	98 60	98 65	98 55	98 65
— fin courant . . . . .	98 70	98 70	98 70	98 70
Actions de la Banque . . . . .	2402	50		

AMÉDÉE ROUSSILLAC.  
LYON.— IMPRIMERIE DE BOURSSE FILS, RUE POULAILLON.